

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	7
VOTANTS	6

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à 19 heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 06 décembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1^{er} Vice-Président.

CONVOCATION

Datée	du 06/12/24
Affichée	le 06/12/24

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Attribution du marché de travaux pour préparer le démarrage des travaux de réhabilitation globale de l'école Victor Hugo à L'Aigle

Étaient présents : Philippe VAN-HOORNE
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Jean SELLIER, Michel LE GLAUNEC, Virginie VIOLET

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire informe les membres du bureau que dans le cadre de travaux préparatoires au démarrage de la réhabilitation de l'école Victor Hugo, un marché de travaux a été lancé. Il a pour objet la réalisation des travaux de VRD permettant l'implantation des modulaires pour accueillir les 9 classes à partir des vacances de février 2025 et les travaux de désamiantage/déplombage, notamment la mise en œuvre du plan de retrait afin de pouvoir démarrer les travaux dès que les classes actuelles auront déménagé dans les modulaires.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 18 octobre 2024 pour une remise des offres fixée au 18 novembre 2024 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché : marché alloti

Lots: Lot N°1: VRD – plateforme provisoire

Lot N° 2 : Désamiantage déplombage

Type de procédure : procédure adaptée

Durée du marché : 3 mois

Montant inscrit au budget : 338 640 € HT soit 406 368 € TTC (location et VRD – plateforme provisoire) pour le lot n°1 et 152 986,72 € HT pour le lot n°2

Montant estimatif :

Lot N° 1 : VRD – plateforme provisoire : 65 034,59 € HT

Lot N° 2 : Désamiantage déplombage : 151 833,12 € HT

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points
- Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points décomposés comme tel :
 - Moyen humains et matériel mis en œuvre pour la fourniture et l'installation des modulaires, disposition pour effectuer les installations propres à l'opération, moyens de levage/approvisionnement = 20
 - Gestion des déchets et démarche environnementale liés notamment aux dispositions prises par l'entreprise afin de maîtriser ses besoins en énergie et réduire son empreinte carbone = 10
 - Le respect du planning = 10

Lot N°1 : VRD – plateforme provisoire, 4 offres ont été remises dans les délais

Lot N°2 : Désamiantage déplombage : 9 offres ont été remises dans les délais

Madame HELLEUX présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la commission ad-hoc, dans sa séance du 03 décembre 2024, propose d'attribuer les marchés à :

- Lot N° 1 : VRD – plateforme provisoire, à l'entreprise ROUTIERE PEREZ pour un montant de 75 000,00 € HT
- Lot N° 2 : Désamiantage déplombage à l'entreprise HNTTP pour un montant de 59 895,00 € HT

Reçu de réception en préfecture
061-200068468-20241212-2024-12-12-235-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Monsieur Philippe VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la Commission MAPA dans sa séance du 03 décembre 2024

Le Bureau après avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
 - Lot N°1: VRD – plateforme provisoire : l'offre de l'entreprise ROUTIERE PEREZ au montant de 75 000,00 € HT soit 90 000,00 € TTC
 - Lot N°2 : Désamiantage déplombage : l'offre de l'entreprise HNTP au montant de 59 895,00 € HT soit 71 874,00 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les marchés et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 DEC. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 13 DEC. 2024

Pour Le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241212-2024-12-12-235-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024